



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 23 novembre 2016

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 23 novembre 2016 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Est absent :

Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
----------------	-------	------------------------------

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 19 octobre 2016
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Aide financière – Transport collectif
 - 4.2.2 CPTAQ – Suspension des demandes à portée collective (art. 59 LPTAAA)
 - 4.2.3 Facturation des services policiers de la SQ – La FQM exige un plafonnement

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.3.1 Appropriation de surplus – Fonds de cours d'eau
 - 5.3.2 Affectation des profits nets du tournoi de golf annuel



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.3.3 Création d'un surplus affecté pour les orthophotos
- 5.3.4 Affectation de surplus pour le « *Fonds Innove pour l'amélioration de la productivité de la MRC de Coaticook* »
- 5.3.5 Appropriation de surplus – Économie sociale
- 5.4 Prévisions budgétaires 2017
 - 5.4.1 Partie I
 - 5.4.2 Partie II
 - 5.4.3 Partie III
 - 5.4.4 Partie IV
 - 5.4.5 Partie V
 - 5.4.6 Partie VII
- 5.5 Dépenses incompressibles
- 5.6 Travaux de cours d'eau – Municipalité de Compton
 - 5.6.1 Règlement 5-033 (2016) – Matricules 9911 01 8434 et 0010 18 2340
 - 5.6.2 Règlement 2-265 (2005) - Matricule 0009 82 1625
 - 5.6.3 Règlement 5-011 (2010) – Matricule 0106 21 0269
- 5.7 Ristourne MMQ
- 6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Bureau des délégués – Désignation des représentants de la MRC
 - 6.2 Chemin des Cantons – Modification du tracé
 - 6.3 Bilan – Vidange des installations septiques
- 7.0 AVIS DE MOTION**
 - 7.1 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**
 - 7.2 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**
 - 7.3 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**
 - 7.4 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « IV » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**
 - 7.5 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « V » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 7.6 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « VII » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales **et dispense de lecture**
- 7.7 Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2017 **et dispense de lecture**

8.0 RÈGLEMENTS

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Fonds de développement des territoires – Addenda n° 1 - Signature
- 9.2 Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC)
- 9.2.1 Projets territoriaux et locaux
- 9.2.2 Dates d'appel de projets pour 2017
- 9.2.3 Modification de la politique d'investissement
- 9.3 Calendriers des sessions 2017
- 9.3.1 Conseil de la MRC
- 9.3.2 Comité administratif de la MRC
- 9.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – Commission scolaire des Hauts-Cantons
- 9.5 Comité consultatif agricole – Renouvellement de mandat
- 9.6 Entente Emploi Québec – Soutien au travailleur autonome (STA)
- 9.7 Actes de cession – Adjudication – Signature
- 9.7.1 Municipalité d'East Hereford – Lot 5 486 522 du cadastre du Québec, CF de Coaticook
- 9.7.2 Daniel Roy et Sylvie Dolbec – Lot 5 074 853 du cadastre du Québec, CF Stanstead
- 9.8 Embauche – Chargé de projet en ressources naturelles
- 9.9 Comité des usagers de la MRC de Coaticook (CIUSSS-Estrie)
- 9.10 Acti-Bus de la région de Coaticook
- 9.10.1 Budget 2017
- 9.10.2 Tarif des usagers
- 9.11 Gestion contractuelle
- 9.11.1 Contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues des installations septiques pour le territoire de la MRC de Coaticook – Addenda
- 9.11.2 Fin de l'entente intermunicipale – Inspection des bâtiments
- 9.12 Abrogation – Politique concernant la participation des membres du conseil et de la direction générale au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 9.13 Désignation – représentant de la MRC - Acti-sports MRC de Coaticook

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif (CA) du 16 novembre 2016
- 10.2 Compte rendu du Comité de sécurité publique (CSP) du 19 octobre 2016



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 16 novembre 2016
 - 11.1.1 MRC de Maskinongé – Plan d’intervention de sécurité routière en milieu municipal – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports
 - 11.1.2 Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours – *Loi sur les ingénieurs du Québec*
 - 11.1.3 MRC de Roussillon – Tarification des services – Demande d’accès à l’information
 - 11.1.4 MRC de Memphrémagog – Navigation de plaisance
 - 11.1.5 MRC de Memphrémagog – Aires protégées / Fiscalité municipale

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 Rappels
 - 13.4.1.1 Fête régionale de la famille – 4 décembre
 - 13.4.1.2 Souper des fêtes – 25 novembre – Dixville
 - 13.4.1.3 PDZA – Forum – 6 décembre

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h31 par le préfet. Le préfet Monsieur Jacques Madore souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC et préside la rencontre. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Monsieur Henri Pariseau est absent lors de l’ouverture.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Serge Rodier de Compton se questionne suite à l’annonce des derniers jours, de la Ville de Sherbrooke qui tentera de récupérer des sommes payées en trop pour des contrats de pavage octroyés à la compagnie Sintra Inc. et DJL à savoir si la MRC fera de même. La greffière et responsable de l’adjudication de contrat l’informe que la MRC n’octroie pas de contrats de pavage. Les municipalités locales ont la responsabilité de la voirie et l’entretien des chemins. S’il veut savoir si un tel recours sera exercé par les municipalités locales, il devra s’adresser à chacune d’elles.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Il demande également si le rapport sur la campagne d'échantillonnage est public. Le directeur général l'informe que le rapport est en rédaction et certains résultats toujours en analyse par une équipe de l'Université de Sherbrooke. Monsieur Rodier indique qu'il souhaiterait connaître rapidement en saison la qualité de l'eau. Le directeur général l'informe que le but de la campagne d'échantillonnage est d'identifier des problématiques et que plusieurs échantillons sont nécessaires afin d'éviter de tirer des conclusions après une forte pluie ou autre incident. Le rapport devrait être disponible au début de 2017.

Monsieur Rodier questionne également le conseil sur ce que fait la MRC pour protéger les bandes riveraines et inciter les propriétaires à revégétaliser. Le Préfet l'informe de l'existence du Fonds de cours d'eau de la MRC et du Programme d'aide financière Prime Vert.

Monsieur Rodier quitte la rencontre, il est 19h50.

CM2016-11-264

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*, le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2016-11-265

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2016

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 19 octobre 2016 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 19 octobre 2016, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.1 MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – AIDE FINANCIÈRE – TRANSPORT COLLECTIF

Information est donnée à l'effet que suite à l'analyse de la demande d'aide financière de la MRC pour l'exploitation d'un service de transport collectif sur le territoire, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a confirmé que la MRC est éligible à une aide de 254 000 \$ pour 2016.

CM2016-11-266

4.2.2 CPTAQ – SUSPENSION DES DEMANDES À PORTÉE COLLECTIVE (ART. 59 LPTAA)

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte une lettre de la présidente de la Commission de protection du territoire agricole (ci-après la CPTAQ) et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

ATTENDU que cette lettre fait état de la décision de la CPTAQ de suspendre le dépôt de toute nouvelle demande à portée collective en vertu des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) à compter du 21 octobre 2016 ;

ATTENDU que cette suspension de dépôt de nouvelle demande est pour une durée indéterminée

ATTENDU que seuls les dossiers en cours seront finalisés ;

ATTENDU que l'article 59 est la disposition qui permet aux MRC de présenter une demande à portée collective afin de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole ;

ATTENDU que lorsqu'une décision à portée collective est en vigueur sur un territoire, toute nouvelle demande à des fins résidentielles à portée individuelle est irrecevable ce qui met une pression importante sur la décision à portée collective;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a présenté une demande à portée collective aux termes de la résolution CM2006-05-127 en mai 2006 ;

ATTENDU que la décision 347348 de la CPTAQ fut rendue le 29 mars 2007 ;

ATTENDU que cette décision est l'une des premières dans la région et est beaucoup plus contraignante au niveau des conditions à respecter que les décisions récentes ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est en voie d'adopter son nouveau schéma d'aménagement et de développement ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook discutait avant le 21 octobre avec la CPTAQ afin de revoir les conditions d'implantation sur son territoire et la possibilité de présenter une nouvelle demande à portée collective suite à l'adoption du schéma ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la CPTAQ ne peut se soustraire unilatéralement des devoirs que lui impose la loi de recevoir et d'analyser les demandes que les MRC lui présentent en vertu de l'article 59 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander à la CPTAQ de surseoir à sa décision de suspendre le dépôt de toute nouvelle demande à portée collective en vertu des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) à compter du 21 octobre 2016 ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la députation régionale, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à l'ensemble des MRC du Québec pour appui.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-267

4.2.3 FACTURATION DES SERVICES POLICIERS DE LA SQ – LA FQM EXIGE UN PLAFONNEMENT

ATTENDU que plus de 1040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec ;

ATTENDU que les municipalités assument 53% de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec ;

ATTENDU que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec ;

ATTENDU que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics ;

ATTENDU que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers ;

ATTENDU que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision ;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles ;

ATTENDU que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec ;

ATTENDU que la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs ;

ATTENDU que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander au ministre de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* ;
- ▶ de demander que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec ;
- ▶ de demander qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans ;
- ▶ de demander que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, **tant et aussi longtemps** que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en **collaboration** avec le monde municipal.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 548 376,68 \$ payés au 23 novembre 2016 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2016-11-268

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 54 545,82 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 54 545,82 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2016, pour le mois d'octobre, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2016-11-269

5.3.1 APPROPRIATION DE SURPLUS - FONDS DE COURS D'EAU

ATTENDU que des projets autorisés par le Conseil de la MRC au fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook en 2015, n'ont pas été décaissés en 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'approprier un montant de 7 816,39 \$ du surplus affecté du fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour payer les montants d'aide financière accordés à 3 projets en 2015.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-270

5.3.2 AFFECTATION DES PROFITS NETS DU TOURNOI DE GOLF ANNUEL

ATTENDU que la MRC de Coaticook organise un tournoi de golf chaque année et dégage un profit ;

ATTENDU que les sommes recueillies servent à l'organisation de la Fête régionale de la famille (achat de cadeaux, jeux gonflables, nourriture, etc) ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'établir la règle que les profits nets du tournoi de golf seront annuellement affectés au profit de la catégorie de fonctions «Fête régionale de la famille», et ce, automatiquement y compris ceux de 2016.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-271

5.3.3 CRÉATION D'UN SURPLUS AFFECTÉ POUR LES ORTHOPHOTOS

ATTENDU que la dépense réelle pour l'acquisition des orthophotos est inférieure au montant prévu au budget ;

ATTENDU que cette dépense est répétée tous les 5 ans ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'établir la règle que la différence entre le montant prévu au budget et la dépense réelle du poste budgétaire «Acquisition de données» au sein de la catégorie de fonctions «Aménagement du territoire et géomatique» sera transférée, et ce, annuellement afin de créer un surplus qui sera affecté spécifiquement pour les «*Orthophotos*», automatiquement dès 2016.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2016-11-272

5.3.4 AFFECTATION DU SURPLUS POUR « LE FONDS INNOVE POUR L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ DE LA MRC DE COATICOOK »

ATTENDU que la MRC aux termes de la résolution CM2016-10-249 a créé le «*Fonds Innove pour l'amélioration de la productivité de la MRC de Coaticook*» dédié à soutenir les entreprises de la région qui souhaiteraient être plus productives avec des projets d'automatisation, de robotisation, de numérisation, etc. ;

ATTENDU qu'il fut convenu que le fonds serait créé à même le surplus affecté et selon les crédits disponibles à la fin de la présente année financière ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de transférer la différence entre la somme prévue au budget 2016 et la dépense réelle au 31 décembre 2016 du «*Fonds d'attraction de la main d'œuvre*» au sein du département de développement économique dans un surplus qui sera affecté spécifiquement pour le nouveau «*Fonds Innove pour l'amélioration de la productivité de la MRC de Coaticook*».

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-273

5.3.5 APPROPRIATION DE SURPLUS – ÉCONOMIE SOCIALE

ATTENDU que des projets ont été engagés au fonds d'Économie sociale de la MRC de Coaticook en 2015 mais n'ont pas été décaissés en 2015, mais bien en 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'approprier un montant de 1 211 \$ du fonds d'Économie sociale de la MRC de Coaticook pour les sommes engagées dans ce fonds en 2015, mais décaissées en 2016.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

5.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

CM2016-11-274

5.4.1 PARTIE I

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2017 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «I» comprend les catégories de fonctions suivantes : *Aménagement, Législation, Projets spéciaux, Sécurité publique, Développement culturel, Centre de tri, Promotion économique, Abattage d'arbres, Évaluation, Fonds Tillotson et Transport collectif* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2017 de la Partie «I» d'un total de 3 839 648 \$ comme suit décrites :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Aménagement*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 1 964 533 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Législation*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 66 683 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Projets spéciaux*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 101 215 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Sécurité publique*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 131 453 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Développement culturel*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 56 815 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Centre de tri*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 62 531 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Promotion économique*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 581 896 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Abattage d'arbres*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 33 175 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Évaluation*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 302 864 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Fonds Tillotson*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 131 400 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Transport collectif*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 407 083 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-275

5.4.2 PARTIE II

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2017 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «II» comprend les catégories de fonctions suivantes : *Plans et règlements et Collecte sélective* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2017 de la Partie «II» d'un total de 326 135 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Plan et règlements*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 55 062 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Collecte sélective*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 271 073 \$;

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-276

5.4.3 PARTIE III

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2017 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «III» comprend la catégorie de fonctions suivante :
Agent de loisirs ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2017 de la Partie «III» d'un total de 52 480 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Agent de loisirs*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 52 480 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-277

5.4.4 PARTIE IV

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2017 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «IV» comprend les catégories de fonctions suivantes : *Fédération québécoise des municipalités (FQM)*, *Vente pour taxes*, *Repères géodésiques*, et *Plastiques agricoles* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2017 de la Partie «IV» d'un total de 138 856 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités (FQM)*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 30 990 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Vente pour taxes*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 42 687 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Repères géodésiques*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 8 742 \$;
- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Plastiques agricoles*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 51 759 \$.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-278

5.4.5 PARTIE V

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2017 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «V» comprend la catégorie de fonctions suivante :
Fosses septiques ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2017 de la Partie «V» d'un total de 222 904 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Fosses septiques*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 222 904 \$.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-279

5.4.6 PARTIE VII

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2017 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des catégories de fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «VII» comprend la catégorie de fonctions suivante : *Prévention incendie* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2017 de la Partie «VII» d'un total de 72 141 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour la catégorie de fonctions «*Prévention incendie*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 72 141 \$.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-280

5.5 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte les dépenses incompressibles pour un montant de 2 513 307 \$ pour différentes catégories de fonctions dans les parties «I», «II», «III», «IV», «V» et «VII» des prévisions budgétaires 2017, comme ici au long reproduites ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'approuver les dépenses telles que décrites à la présente pour l'exercice financier 2017 et, en conséquence, est requise l'émission du certificat de crédit disponible du secrétaire-trésorier en date du 1^{er} janvier 2017.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

5.6 TRAVAUX DE COURS D'EAU – MUNICIPALITÉ DE COMPTON

CM2016-11-281

5.6.1 RÈGLEMENT 5-033 (2016) – MATRICULES 9911 01 8434 ET 0010 18 2340

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur les propriétés immatriculées 9911 01 8434 et 0010 18 2340 à Compton ;

ATTENDU que cette portion d'un cours d'eau sans nom est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-033 (2016) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût total toutes taxes incluses de 7 009,98 \$ pour les propriétés immatriculées 9911 01 8434 et 0010 18 2340 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 6 430,75 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Services professionnels-Travaux*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement desdites factures et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la municipalité de Compton, ainsi que des frais de gestion applicables en vertu de la résolution CM2011-09-310 ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «*Aménagement, recouvrement municipalités*» au remboursement desdites dépenses, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-282

5.6.2 RÈGLEMENT 2-265 (2005) – MATRICULE 0009 82 1625

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 0009 82 1625 à Compton ;

ATTENDU que cette portion de la rivière Coaticook est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 2-265 (2005) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût total toutes taxes incluses de 25 781,72 \$ pour la propriété immatriculée 0009 82 1625 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 23 542,15 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Services professionnels-Travaux*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement desdites factures et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la municipalité de Compton, ainsi que des frais de gestion applicables en vertu de la résolution CM2011-09-310 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «*Aménagement, recouvrement municipalités*» au remboursement desdites dépenses, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-283

5.6.3 RÈGLEMENT 5-011 (2010) – MATRICULE 0106 21 0269

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 0106 21 0269 à Compton ;

ATTENDU que cette portion de la rivière Coaticook est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-011 (2010) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que par le locataire Ferme Stéronest Inc. et/ou avant droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland

APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût total toutes taxes incluses de 78 561,55 \$ pour la propriété immatriculée 0106 21 0269 par le locataire Ferme Stéronest Inc. ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 71 737,17 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Services professionnels-Travaux*» ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement desdites factures et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la municipalité de Compton, ainsi que des frais de gestion applicables en vertu de la résolution CM2011-09-310 ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «*Aménagement, recouvrement municipalités*» au remboursement desdites dépenses, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

5.7 RISTOURNE MMQ

Information est donnée par la greffière que la part de la MRC de Coaticook dans la ristourne de 4 M\$ de la Mutuelle des municipalités du Québec au terme de l'exercice financier 2015 est de 2 809 \$.

6.0 AMÉNAGEMENT- DÉVELOPPEMENT- ENVIRONNEMENT

CM2016-11-284

6.1 BUREAU DES DÉLÉGUÉS – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC

ATTENDU que conformément à l'article 129 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* le conseil doit nommer, parmi ses membres, les délégués, au nombre de trois (3) ;

ATTENDU que le préfet est d'office, un des délégués ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il est loisible au conseil de nommer, parmi ses membres, un substitut à chacun des trois délégués ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de nommer les personnes suivantes, au bureau des délégués, soient :

Délégués	Substituts
Monsieur Jacques Madore (Préfet) Maire de Saint-Malo	Monsieur Réjean Masson Maire de Martinville
Monsieur Gilbert Ferland Maire de Stanstead-Est	Monsieur Johnny Pizar Maire de Barnston-Ouest
Madame Nathalie Dupuis Mairesse de Waterville	Monsieur Bernard Vanasse Maire de Compton

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-285

6.2 CHEMIN DES CANTONS – MODIFICATION DU TRACÉ

ATTENDU que la MRC a renouvelé son entente quinquennale pour la route touristique signalisée avec le «Chemin des Cantons» qui met en valeur le patrimoine bâti et naturel des Cantons-de-l'Est ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 16-11-33793, la Ville de Coaticook a donné son accord pour une modification du tracé sur le territoire de Coaticook afin d'amener les touristes vers le Musée Beaulne ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les avantages au soutien de cette modification sont nombreux ;

ATTENDU que le projet obtient la faveur des diverses instances touristiques concernées ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la modification proposée et en fait sienne comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU que la MRC de Coaticook donne son accord afin que les modifications proposées au tracé du Chemin des Cantons sur le territoire de la Ville de Coaticook soient apportées à savoir :

- ▶ de la rue Child : au feu de circulation, tourner à gauche sur la rue Main Est, tourner à droite sur la rue Cutting, à droite sur la rue Norton, à droite sur la rue de l'Union, à gauche sur la rue Gérin-Lajoie et à gauche sur la rue Main Ouest ;
- ▶ de la rue Main Ouest : tourner à droite sur la rue Gérin-Lajoie, tourner à droite sur la rue de l'Union, à gauche sur la rue Norton, à gauche sur la rue Cutting, à gauche sur la rue Main Est et à droite sur la rue Child.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.3 BILAN – VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le directeur général présente le bilan des vidanges de fosses septiques réalisées en 2016 sur le territoire. 86 % des adresses transmises ont été vidangées. Le fichier en format EXCEL sera transmis aux municipalités concernées pour le suivi approprié.

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bertrand Lamoureux qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «I» contient les catégories de fonctions suivantes : *Aménagement, Législation, Projets spéciaux, Sécurité publique, Développement culturel, Centre de tri, Promotion économique, Abattage d'arbres, Évaluation et Transport collectif.* **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.2 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Johnny Pizar qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «II» contient les catégories de fonctions suivantes : *«Plan et règlements» et «Collecte sélective».* **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.3 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « III » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bernard Vanasse qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «III» contient la catégorie de fonctions suivante : *Agent de loisirs*. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.4 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « IV » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Richard Belleville qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «IV» contient les catégories de fonctions suivantes : *Fédération québécoise des municipalités (FQM), Repères géodésiques, Vente pour taxes et Plastiques agricoles*. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.5 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « V » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bernard Marion qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «V» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «V» contient la catégorie de fonctions suivante : *Fosses septiques*. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.6 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « VII » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Gérard Duteau qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VII» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et de leur paiement par les municipalités locales, sera présenté au conseil de la MRC. La Partie «VII» contient les catégories de fonctions suivantes : Prévention des incendies. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.7 RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Réjean Masson qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de déléguer à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2017, sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

8.0 RÈGLEMENTS

Rien à signaler.

9.0 AUTRES AFFAIRES

CM2016-11-286

9.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – ADDENDA N° 1 - SIGNATURE

ATTENDU que la MRC a signé avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une entente portant sur le Fonds de développement des territoires et décrivant les obligations des parties ;

ATTENDU que l'Accord de partenariat avec les municipalités, qui a été rendu public le 29 septembre 2015, prévoit notamment la reconduction du Fonds de développement des territoires, pour une période de quatre ans, soit pour les années financières 2016-2017 à 2019-2020 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte la proposition d'Addenda qui comporte les modifications proposées et en fait sienne comme si au log reproduite ;

ATTENDU que les modifications apportées permettent entre autres le cumul d'aides gouvernementales, le report de projets, la possibilité de financer des organismes du réseau de l'éducation, etc. ainsi qu'une majoration des enveloppes pour 2018 et 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'accepter l'Addenda à l'Entente portant sur le Fonds de développement des territoires et ainsi autoriser le préfet à le signer au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

9.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK (FDMC)

CM2016-11-287

9.2.1 PROJETS TERRITORIAUX ET LOCAUX

ATTENDU que deux (2) projets territoriaux (dont un avec une partie de l'enveloppe locale de Barnston-Ouest) ont fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) anciennement connu comme le Pacte rural ;

ATTENDU que chacun des projets fut analysé par le comité d'analyse ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le comité d'analyse a transmis une copie des rapports d'analyse et de ses recommandations au conseil de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner les projets présentés et accorder l'aide financière d'un montant total de 134 678 \$ comme ci-après décrite :

Projets	Enveloppe territoriale	Enveloppe locale
Centre d'arts Rozynski - Barnston-Ouest	16 600 \$	5 000 \$
République de l'Indian Stream – 3 Villages	An 1 : 30 000 \$ An 2 : 15 000 \$	
Total projets	66 600 \$	

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la comptabilité à verser les montants d'aide financière selon les conditions des protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2016-11-288

9.2.2 DATES D'APPEL DE PROJETS POUR 2017

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de fixer au 14 avril 2017 et au vendredi 13 octobre 2017, toutes deux à 12h00, les dates limites pour déposer un projet dans le cadre du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) en 2017.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-289

9.2.3 MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

ATTENDU que le gouvernement a procédé en mai 2015 à la signature d'une entente relative au *Fonds de développement des territoires (FDT)* afin de donner aux territoires les outils venant appuyer et baliser de nouveaux pouvoirs de gouvernance en matière de développement local et régional dans les MRC ;

ATTENDU que le FDT prévoit la mise en place de différentes politiques de développement, dont une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Coaticook a adopté aux termes de la résolution 2015-CA-10-180 la «*Politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook*» ;

ATTENDU que celle-ci fut modifiée aux termes de la résolution CM2016-04-97 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que suite à la signature de l'Addenda à l'Entente portant sur le Fonds de développement des territoires, dorénavant les organismes du réseau de l'éducation pourront être admissibles à une aide financière du *Fonds de développement de la MRC de Coaticook* ;

ATTENDU qu'il est opportun de modifier la politique d'investissement à cet effet ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le projet de version modifiée de la «Politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook» et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter la nouvelle version de la «*Politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook*» telle que présentée et elle sera en vigueur à compter de ce jour.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

9.3 CALENDRIER DES SESSIONS 2017

CM2016-11-290

9.3.1 CONSEIL DE LA MRC

ATTENDU que suite à la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2008, c. 18), le 12 juin 2008, le conseil doit établir par résolution un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de calendrier pour l'année 2017 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le calendrier, tel que proposé et ainsi les sessions ordinaires du conseil de la MRC de Coaticook, pour l'année 2017 se tiendront le :

Calendrier des sessions régulières du conseil en 2017	
Janvier	18 janvier à 19h30
Février	15 février à 19h30
Mars	15 mars à 19h30
Avril	19 avril à 19h30
Mai	17 mai à 19h30
Juin	21 juin à 19h30
Juillet	
Août	23 août à 19h30
Septembre	20 septembre à 19h30
Octobre	18 octobre à 19h30
Novembre	22 novembre à 19h30
Décembre	

- ▶ de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la loi.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-291

9.3.2 COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC

ATTENDU que suite à la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2008, c. 18), le 12 juin 2008, le conseil doit établir par résolution un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite ;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU que le comité administratif s'étant fait déléguer certains pouvoirs du conseil, les mêmes obligations sont applicables pour la publication de ses séances ordinaires ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de calendrier du comité administratif pour l'année 2017 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Piszar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le calendrier, tel que proposé et ainsi les sessions ordinaires du comité administratif de la MRC de Coaticook, pour l'année 2017 se tiendront les mercredis précédents le conseil de la MRC :

Calendrier des sessions régulières du comité administratif de la MRC en 2017	
Janvier	11 janvier à 11h00
Février	8 février à 11h00
Mars	8 mars à 11h00
Avril	12 avril à 11h00
Mai	10 mai à 11h00
Juin	14 juin à 11h00
Juillet	
Août	21 août à 11h00
Septembre	13 septembre à 11h00
Octobre	11 octobre à 11h00
Novembre	15 novembre à 11h00
Décembre	



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la loi.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-292

9.4 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES - COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS

ATTENDU que la secrétaire dépose le projet de plan triennal 2017-2020 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU que le conseil des commissaires procédera à l'adoption de ce plan lors de sa séance du 31 janvier 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'accepter le plan triennal 2017-2020 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons tel que soumis.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-293

**9.5 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE –
RENOUVELLEMENT DE MANDAT**

ATTENDU qu'aux termes du règlement 2-306 (*Règlement instituant un comité consultatif agricole au sein de la MRC de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement*), la durée du mandat des membres est de deux (2) ans ;

ATTENDU que ledit mandat est renouvelable ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de renouveler le mandat pour une période de 2 ans de messieurs Donald Madore et Philippe Stirnimann, à titre de représentants des producteurs agricoles ainsi que madame Sylvie Fauteux, à titre de représentante des conseils locaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2016-11-294

9.6 ENTENTE EMPLOI-QUÉBEC - SOUTIEN AU TRAVAILLEUR AUTONOME (STA)

ATTENDU que le programme «*Soutien au travail autonome (STA)*» vient en aide, par le biais d'un soutien financier et technique, aux personnes désirant créer ou acquérir une nouvelle entreprise ou devenir travailleur autonome ;

ATTENDU que dans le cadre de ce programme, des documents administratifs sont à signer avec Emploi Québec sur une base régulière ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'habiliter et autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC, Monsieur Dominick Faucher, à signer au nom de la MRC tous documents administratifs relatifs aux affaires courantes du programme «*Soutien au travail autonome (STA)*» avec Emploi Québec.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

9.7 ACTES DE CESSION - ADJUDICATION - SIGNATURE

CM2016-11-295

9.7.1 MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD - LOT 5 486 522 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CF DE COATICOOK

ATTENDU la demande de la municipalité d'East Hereford à l'effet de lui céder l'immeuble qui lui fut adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2015, soit le lot 5 486 522 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook (anciennement connu comme étant les lots 4A-P, 4B-P du rang V et une partie de l'ancien chemin montré à



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

l'originale) avec immeuble dessus construit, portant le numéro civique 441, route 253 à East Hereford (Québec) J0B 1S0 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Luc Custeau, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend acte des observations de la greffière quant audit projet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession de l'immeuble tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière et que la requérante acquitte l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière et directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, puisqu'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi pendant le délai prescrit ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique de la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2016-11-296

9.7.2 DANIEL ROY ET SYLVIE DOLBEC – LOT 5 074 853 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CF DE STANSTEAD

ATTENDU la demande de Daniel Roy et Sylvie Dolbec à l'effet de leur céder l'immeuble qui leur a été adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2015, soit le lot 5 074 853 du cadastre du Canton du Québec, circonscription foncière de Stanstead, sans bâtisse dessus construite, ni circonstance ou dépendance, sans numéro civique sur le chemin Caron à Barnston-Ouest (Québec) JOB 1C0 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Luc Custeau, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend acte des observations de la greffière quant audit projet ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession de l'immeuble tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière et que les requérants acquittent l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière et directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, puisqu'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi pendant le délai prescrit ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique des requérants.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2016-11-297

9.8 EMBAUCHE – CHARGÉ DE PROJET EN RESSOURCES NATURELES

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2016-CA-05-121, Madame Josiane Pouliot fut embauchée à la fonction de «*coordonnatrice - aménagement du territoire et ressources naturelles*», et ce, afin de procéder au remplacement temporaire de l'urbaniste et de la chargée de projet en ressources naturelles durant le congé de paternité de Monsieur Philippe Brault et de maternité de Madame Marie-Claude-Bernard et ce pour une période pouvant aller jusqu'à 16 mois ;

ATTENDU que celle-ci quittera ses fonctions à la fin de décembre 2016 ;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution 2016-CA-11-217, la direction générale avait le mandat de vérifier dans son réseau ainsi qu'auprès des personnes en congé leur intérêt et disponibilité pour les fonctions reliées à ce poste ainsi qu'un partage possible des responsabilités ;

ATTENDU le retour progressif de Monsieur Brault, en 2017 ;

ATTENDU que le candidat retenu par le comité de sélection est Monsieur Jérémy Parent ;

ATTENDU que la direction générale propose de le classer à l'échelon 1 de la classe C, sur une base de 35 heures/semaine, jusqu'au retour de Madame Bernard ;

ATTENDU que celui-ci fera une entrée en poste de façon progressive en décembre ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner l'engagement temporaire (durée pouvant aller jusqu'à 10 mois) de Monsieur Jérémy Parent à la fonction de «chargé de projet en ressources naturelles» à la MRC, et ce progressivement, à compter du 5 décembre 2016, à l'échelon 1 de la classe C ;
- ▶ de considérer Monsieur Parent comme un employé **partiellement** couvert par la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook* en vigueur lors de son entrée en poste, et ce, en vertu de l'article 2.2 ;
- ▶ de considérer Monsieur Parent comme un employé régulier à temps plein (35h/semaine), suite à sa période de probation, aux fins de la *Politique* ;
- ▶ de considérer que les autres avantages prévus à la *Politique* font partie intégrante du contrat individuel de travail de l'employé, sous réserve des conditions visées à l'article 4.2 et 2.2 du même chapitre.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

9.9 COMITÉ DES USAGERS DE LA MRC DE COATICOOK (CIUSSS-ESTRIE)

En juin 2015, à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* (L.R.Q., c. O-7.2), un comité des usagers du CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'est formé pour représenter la population du grand territoire que dessert la nouvelle organisation. Toutefois, pour assurer la représentation des usagers d'installations spécifiques, les 14 comités des usagers des anciens établissements regroupés au sein du CIUSSS de l'Estrie – CHUS demeurent toujours en fonction.

Le comité des usagers du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est donc formé de représentants des 14 comités des usagers et de leurs comités de résidents des installations du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Le comité veille à ce que les usagers des soins et services de l'établissement et les résidents des centres d'hébergement soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits et libertés. Le comité est l'un des porte-parole important des usagers et des résidents auprès des instances de l'établissement. Le respect des droits des usagers, la qualité des services et la satisfaction de la clientèle constituent les assises qui guident les actions du comité.

Madame Nathalie Dupuis et Monsieur Martin Saindon siègent sur le Comité des usagers du CSSS de la MRC de Coaticook. Ils invitent les membres du conseil de la MRC à leur faire part de leurs préoccupations ainsi que celles de leurs citoyens. Les principales fonctions des comités des usagers, sont les suivantes :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations ;
- promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus de l'établissement ;
- défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande d'un usager, ses droits et ses intérêts en tant qu'usager auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente ;
- accompagner et assister, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend y compris lorsqu'il désire porter plainte ;
- s'assurer, le cas échéant, du bon fonctionnement de chacun des comités de résidents et veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ;
- évaluer, le cas échéant, l'efficacité de la mesure mise en place en application des dispositions de l'article 209.0.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-4.2).

9.10 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

CM2016-11-298

9.10.1 BUDGET 2017

ATTENDU que le conseil prend en compte les prévisions budgétaires d'Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et en fait siennes comme ici au long reproduites ;

ATTENDU que la proposition de budget équilibré de 700 525 \$ repose sur une hausse de 0,50 \$ du tarif des usagers ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- ▶ de refuser les prévisions budgétaires d'Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'exercice financier 2017 telles que présentées, en lui demandant de diminuer le coût associé au circuit urbain à Coaticook à être mis en place afin de diminuer la hausse des tarifs aux usagés ;
- ▶ de demander à Acti-bus de nous soumettre un nouveau budget équilibré au début de l'année 2017.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-299

9.10.2 TARIF DES USAGERS

ATTENDU que le conseil prend en compte les prévisions budgétaires d'Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'exercice financier 2017 et en fait siennes comme ici au long reproduites ;

ATTENDU que la proposition de budget équilibré repose sur une hausse de 0,50 \$ du tarif des usagers ;

ATTENDU que les membres du conseil de la MRC estiment que cette hausse est trop élevée ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de demander à Acti-bus de hausser les tarifs de 0,25 \$ chacun seulement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.11 GESTION CONTRACTUELLE

CM2016-11-300

9.11.1 CONTRAT POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE COATICOOK – ADDENDA

ATTENDU que la MRC de Coaticook et Beauregard Fosses septiques Ltée ont signé en 2016 un contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues des installations septiques pour le territoire de la MRC de Coaticook, suite à un appel d'offres public à cet effet ;

ATTENDU que certaines précisions doivent être apportées sur le fonctionnement après une première année d'exécution du service de vidange, transport et disposition des boues des installations septiques ;

ATTENDU que la modification n'aura aucune incidence sur le prix déposé dans la soumission de Beauregard Fosses septiques Ltée acceptée par la MRC aux termes de la résolution CM2015-10-224 adjugeant le contrat à l'entrepreneur ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte un *addenda* au contrat précité et en fait sien comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'approuver l'*Addenda* au contrat avec Beauregard Fosses septiques Ltée pour la vidange, le transport et la disposition des boues des installations septiques pour le territoire de la MRC de Coaticook tel que présenté et autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à le signer au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2016-11-301

9.11.2 FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE – INSPECTION DES BÂTIMENTS

ATTENDU la MRC a signé en 2012, avec les municipalités de Dixville, East Hereford, Saint-Herménégilde et Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, une entente intermunicipale portant sur le partage d'une ressource humaine commune en inspection de bâtiment et environnement ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2016-11-07-13, la municipalité de Saint-Herménégilde a indiqué qu'elle se retirait de l'entente ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2016-11-07/183, la municipalité de Dixville a également indiqué qu'elle se retirait de l'entente ;

ATTENDU que la personne qui occupait le poste a quitté ses fonctions en août dernier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU de ne pas renouveler et mettre fin en date des présentes à l'entente intermunicipale portant sur le partage d'une ressource humaine commune en inspection de bâtiment et environnement avec les municipalités de Dixville, East Hereford, Saint-Herménégilde et Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, et ce en vertu de l'article 8.1 de l'entente signée en 2012.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2016-11-302

9.12 ABROGATION – POLITIQUE CONCERNANT LA PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM-95-174, le conseil de la MRC avait adopté la «*Politique concernant la participation des membres du conseil et de la direction générale au congrès de la Fédération québécoise des municipalités*» ;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution CM2016-10-245, le conseil de la MRC a déterminé qu'à compter de 2017, les dépenses de l'inscription, frais de déplacement et de participation au congrès annuel de la FQM pour le préfet et la direction générale de la MRC seraient payés par la catégorie de fonctions «*Aménagement*» et ainsi assumés par l'ensemble des municipalités ;

ATTENDU que la politique est maintenant superflue et qu'il est opportun de l'abroger ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'abroger, à compter de ce jour, la «*Politique concernant la participation des membres du conseil et de la direction générale au congrès de la Fédération québécoise des municipalités*».

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2016-11-303

9.13 DÉSIGNATION – REPRÉSENTANT DE LA MRC - ACTI-SPORTS MRC DE COATICOOK

ATTENDU qu'aux termes des règlements généraux de l'organisme Acti-Sports MRC de Coaticook, la MRC à titre de membre actif, doit désigner un représentant ;

ATTENDU que Monsieur Martin Saindon, l' élu responsable des dossiers de loisirs est déjà désigné pour représenter un autre membre actif, soit Carrefour loisirs de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC agit à titre de secrétaire-trésorier de l'organisme Acti-Sports MRC de Coaticook, depuis sa relance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de désigner Monsieur Dominick Faucher à titre de représentant de la MRC de Coaticook au sein de l'organisme Acti-Sports MRC de Coaticook et d'informer l'organisme de cette désignation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF(CA) DU 16 NOVEMBRE 2016

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif (CA) du 16 novembre 2016.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 19 OCTOBRE 2016

La secrétaire dépose le compte rendu du comité de Sécurité publique (CSP) du 19 octobre 2016.

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 16 NOVEMBRE 2016

CM2016-11-304

11.1.1 MRC DE MASKINONGÉ – PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

ATTENDU que la MRC de Maskinongé sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin que celui-ci garantisse les crédits pour la mise en œuvre et les conditions d'utilisation de ces crédits avant que les municipalités ne s'investissent dans la production d'un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) ;

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a commencé à solliciter les municipalités afin que celles-ci s'investissent dans la production d'un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) ;

ATTENDU que les explications fournies par des représentants du ministère lors d'une rencontre en septembre dernier avec les représentants de la MRC de Maskinongé auraient laissé ceux-ci sur leur appétit ;

ATTENDU que d'autres expériences passées en matière de planification n'ont pas conduit à des crédits pour leur mise en œuvre ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 16 novembre 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Maskinongé dans ses démarches auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin que celui-ci garantisse les crédits pour la mise en œuvre et les conditions d'utilisation de ces crédits avant que les municipalités ne s'investissent dans la production d'un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui, ainsi qu'à la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-305

11.1.2 MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS – LOI SUR LES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

ATTENDU que la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci modifie la *Loi sur les ingénieurs* (L.R.Q., c. I-9), de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui, notamment :

- un ajustement du coût maximal de 3000 \$ relié aux travaux sur les voies publiques ou de réparation d'infrastructures, de l'alinéa a) de l'article 2 de la Loi, qui ne tient pas compte de la valeur d'aujourd'hui par rapport à 1973, pour avoir un coût maximal ajusté au montant de 25 000 \$;
- un ajustement en fonction des travaux sur les voies publiques à exclure, tel que le rechargement et autres...

ATTENDU que le monde municipal, dont la MRC de Coaticook réclame depuis longtemps une modification de la *Loi sur les ingénieurs* ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 16 novembre 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci modifie la *Loi sur les ingénieurs* (L.R.Q., c. I-9), de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui, notamment :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- un ajustement du coût maximal de 3000 \$ relié aux travaux sur les voies publiques ou de réparation d'infrastructures, de l'alinéa a) de l'article 2 de la Loi, qui ne tient pas compte de la valeur d'aujourd'hui par rapport à 1973, pour avoir un coût maximal ajusté au montant de 25 000 \$;

et

- un ajustement en fonction des travaux sur les voies publiques à exclure, tel que le rechargement et autres... ;

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-306

11.1.3 MRC DE ROUSSILLON – TARIFICATION DES SERVICES – DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

ATTENDU que la MRC de Roussillon sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès de la ministre responsable de l'accès à l'information et réforme des institutions démocratiques afin que la grille de tarification allouée aux organismes publics soit modifiée pour tenir compte des dépenses de ces derniers pour répondre aux demandes d'accès à l'information ;

ATTENDU que les municipalités et MRC sont assujetties à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) ;

ATTENDU que la *Loi sur l'accès à l'information* édicte un droit d'accès aux documents des organismes publics ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU l'article 11 de la *Loi sur l'accès à l'information* stipulant que, lors d'une demande d'accès à l'information, des frais n'excédant pas le coût de sa transcription, de sa reproduction ou de sa transmission peuvent être exigés du requérant ;

ATTENDU que l'article 11 de la *Loi sur l'accès à l'information* a pour but d'interdire tes organismes publics d'imposer des frais de recherche au demandeur ;

ATTENDU l'article 1 du *Règlement sur les frais exigibles*, qui prévoit les frais pour la transcription et la reproduction des documents et des renseignements personnels détenus par un organisme public, sont ceux qui sont indiqués aux annexes I et II ;

ATTENDU que la tarification est nettement insuffisante et augmente de façon significative les coûts d'opération des organismes publics ;

ATTENDU qu'il convient de revoir le *Règlement sur les frais exigibles* en matière de tarification et d'actualiser celle-ci en fonction de la réalité pour y intégrer le temps de recherche ;

ATTENDU que les frais prescrits par la réglementation sont nettement insuffisants pour couvrir le coût réel des services requis pour procéder aux recherches et à la reproduction des documents demandés, ce qui est contraire au principe de l'«utilisateur payeur» ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir une juste tarification ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 16 novembre 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Roussillon dans ses démarches auprès de la ministre responsable de l'accès à l'information et réforme des institutions démocratiques afin que la grille de tarification allouée aux organismes publics soit modifiée pour tenir compte des dépenses de ces derniers pour répondre aux demandes d'accès à l'information ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-307

11.1.4 MRC MEMPHRÉMAGOG – NAVIGATION DE PLAISANCE

ATTENDU que la MRC de Memphrémagog sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin que celui-ci modifie la *Loi sur la marine marchande* ou convienne d'une entente fédérale-provinciale afin de permettre aux municipalités de mettre en place des mesures visant à réduire les impacts de la navigation de plaisance sur l'environnement ;

ATTENDU que la présence de lacs et la villégiature qui y est associée font partie des grandes richesses de la MRC de Memphrémagog, MRC voisine ;

ATTENDU la MRC, les municipalités et leurs partenaires travaillent activement à la protection et à l'amélioration de la qualité de l'eau ;

ATTENDU que différentes études démontrent les impacts des vagues surdimensionnées sur l'érosion des rives, la remise en suspension des sédiments et la qualité de l'eau des lacs ;

ATTENDU que la *Loi sur la marine marchande* concerne principalement la sécurité du transport et la réduction des entraves à la navigation, mais qu'elle est peu utile pour relever les défis environnementaux liés à la navigation de plaisance sur les lacs et rivières ;

ATTENDU qu'un regroupement d'associations a rédigé un mémoire sur la navigation responsable, que Madame Marie-Claude Bibeau, députée du comté de Compton-Stanstead et ministre du Développement international et de la Francophonie a accepté de porter le dossier au sein du gouvernement fédéral et qu'une demande d'appui a été adressée à la MRC ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 16 novembre 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Memphrémagog dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin que celui-ci modifie la *Loi sur la marine marchande* ou convienne d'une entente fédérale-provinciale afin de



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

permettre aux municipalités de mettre en place des mesures visant à réduire les impacts de la navigation de plaisance sur l'environnement ;

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-11-308

11.1.5 MRC MEMPHRÉMAGOG – AIRES PROTÉGÉES / FISCALITÉ MUNICIPALE

ATTENDU que la MRC de Memphrémagog sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci apporte des modifications législatives ou réglementaires prévoyant :

- le remboursement des municipalités et des commissions scolaires pour les taxes municipales et scolaires non perçues pour les propriétés grevées d'un statut de réserve naturelle en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et pour les propriétés protégées à perpétuité détenues de plein titre par un organisme de conservation reconnu ;
- le remboursement des municipalités pour les droits de mutation lors du transfert de telles propriétés ;
- que les droits aux fins de parc ne s'appliquent pas lors d'opérations cadastrales nécessaires à la réalisation des projets de conservation ;

ATTENDU que le gouvernement québécois a pris des engagements internationaux en matière de protection de la biodiversité et de lutte aux changements climatiques, notamment en ratifiant le protocole d'Aichi dont l'objectif 5 vise à réduire la fragmentation des territoires et dont l'objectif 11 prévoit la protection de 17 % du territoire en milieu terrestre, et que ces



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

engagements ont été réitérés en 2013 dans les *Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique* ;

ATTENDU que la MRC de Memphrémagog compte déjà sur son territoire au moins 13 700 hectares de milieux naturels protégés, soit 10,4 % de son territoire, dont 7 030 hectares sont protégés par le gouvernement du Québec et 6 670 hectares par les groupes de conservation en terres privées ;

ATTENDU que les groupes de conservation désirent poursuivre leur contribution à l'atteinte des cibles québécoises en matière d'aires protégées pour le sud du Québec, en collaboration avec les municipalités et les différents paliers de gouvernement ;

ATTENDU que le régime de taxation en vigueur freine le déploiement du réseau d'aires protégées en terres privées en imposant un fardeau financier aux groupes de conservation et en générant l'opposition des municipalités en raison de la perte de revenus fonciers ;

ATTENDU que l'atteinte d'objectifs nationaux en matière de protection du territoire et de la biodiversité doit être supportée par l'ensemble de la collectivité québécoise et pas seulement par les groupes de conservation et les municipalités dont le territoire est affecté par divers statuts de protection ;

ATTENDU que plusieurs provinces canadiennes ont déjà mis en place des mesures de remboursement de taxes foncières pour soutenir le développement d'un réseau de territoire protégé afin d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement ;

ATTENDU que des démarches ont été entreprises par différents groupes de conservation afin de trouver des solutions pratiques à cet enjeu ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 16 novembre 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Memphrémagog dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci apporte des modifications législatives ou réglementaires prévoyant :
 - le remboursement des municipalités et des commissions scolaires pour les taxes municipales et scolaires non perçues pour les propriétés grevées d'un statut de réserve naturelle en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et pour les propriétés protégées à perpétuité détenues de plein titre par un organisme de conservation reconnu ;
 - le remboursement des municipalités pour les droits de mutation lors du transfert de telles propriétés ;
 - que les droits aux fins de parc ne s'appliquent pas lors d'opérations cadastrales nécessaires à la réalisation des projets de conservation ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ainsi qu'au Conseil du Trésor ;
- ▶ de transmettre également une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités, dont une rencontre de la Table des MRC de l'Estrie (TME) pour la mise en place d'un mécanisme de concertation entre les MRC suite au forum du 29 octobre, l'activité de fin de saison du bureau d'accueil touristique où de nombreux bons coups ont été soulignés, la soirée de reconnaissance «Enchanté d'y travailler !» la journée partage des organismes communautaires organisée par la CDC, la remise de



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

la certification Iso-Famille à la Fête régionale de la famille, une rencontre avec le PDG de Maskatel (remplacement de Xittel) pour le service Internet sur le territoire, le forum Innovation Bois, etc. Il informe également les élus, que les élus de l'Estrie sont invités à une rencontre qui se tiendra le 7 février au Parlement à Ottawa en présence de l'Honorable Marie-Claude Bibeau et quelques ministres.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Nathalie Dupuis, à titre de déléguée à la Table de concertation culturelle indique que l'emphase sera mise sur l'implication citoyenne et les moyens d'encourager la participation. A titre de déléguée au CAB, elle invite les élus à participer à la guignolée des médias le 8 décembre et aux cuisines collectives le 13 décembre. A titre d'administratrice de la Ressourcerie, elle indique qu'un plan de redressement sera présenté au CA du 8 décembre prochain. A titre d'élue responsable des dossiers culturels, elle informe le conseil que la Table de concertation culturelle tiendra une journée de réflexion en janvier. Au niveau des dossiers Famille et Aînés, elle invite les élus au Centre Élie-Carrier, ce vendredi pour le dévoilement de la charte de bienveillance.

Bernard Marion, responsable des dossiers de sécurité incendie informe le conseil que le Comité technique a pris connaissance de demandes de modifications du Schéma incendie et demandes de report d'échéance des plans de mise en oeuvre. Suite aux commentaires du MSP, elles seront présentées au conseil en 2017 avec une recommandation. De même, le % de visites réalisées sera présenté lors d'une prochaine rencontre. Au niveau du protocole pour des situations d'urgence en milieu isolé (SUMI), le travail d'élaboration se poursuit avec le ministère. Au niveau du dossier des services policiers, il informe le conseil que le sergent Noël Bolduc est maintenant en charge du poste à Coaticook, le directeur du Centre de services dont relève la MRC est le Capitaine Daniel Compagna. Ce dernier entrera en poste en février et le Lieutenant Martin Dupont assurera l'intérim. Le lieutenant Pelletier aura son entrevue le 28 novembre pour devenir son adjoint et devrait avoir une réponse pour la mi-décembre.

Gérard Duteau, délégué au CIARC informe les élus qu'un plan stratégique est en élaboration afin d'assurer un avenir à la ferme et de moderniser sa vocation. L'assemblée générale annuelle aura lieu le 8 décembre où il sera notamment question des orientations et du développement de l'agriculture. Il indique également qu'un mentorat est possible par certains membres de la Table agroalimentaire.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles et PDZA rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PDZA, le forum se tiendra le 6 décembre à Sainte-Edwidge-de-Clifton. Cet événement a pour but de permettre à tous ceux qui se sentent concernés par l'agriculture et par son avancement de venir parler d'actions locales et concrètes à mettre en place pour le développement des activités agricoles et complémentaires à l'agriculture de notre territoire. Déjà 75 personnes ont confirmé leur présence.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles informe les élus que l'investissement pour le tri optique permet déjà au centre de tri d'être plus performant et d'avoir une qualité accrue des matières, les profits sont donc en hausse. Des investissements seront faits au niveau de la voirie (chemin d'accès) à même les surplus accumulés de l'organisme. Au niveau de la gestion des matières résiduelles au centre-ville de Coaticook, certaines solutions pourraient être apportées à quelques-unes des problématiques qui



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ont été identifiées. La nouvelle façon de répartir les redevances pourrait faire quelques perdants dont la Ville de Waterville.

Martin Saindon, responsable des dossiers de transports informe le conseil qu'Acti-Bus a eu gain de cause devant les tribunaux, pour 2 constats d'infraction. On reprochait à Acti-Bus d'effectuer du «transport illégal» lorsque les véhicules de l'organisme passaient chercher des jeunes au Camp Val-Estrie, en plus de leur circuit pour leur clientèle handicapée. Acti-Bus devra de nouveau se présenter en cours à la fin de l'hiver pour 14 autres constats. À titre d'élu responsable des dossiers de loisirs, il rappelle aux élus que l'assemblée générale annuelle (AGA) d'Acti-Sports aura lieu le 28 novembre 2016.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers touristiques indique que la saison touristique a connu une hausse significative et qu'il a assisté à la soirée de clôture le 1^{er} novembre dernier. Une nouvelle brochure est en préparation et les entreprises sont invitées à prendre plus de place sur le web.

Bertrand Lamoureux, responsable du dossier Aménagement indique qu'une rencontre du comité se tiendra en décembre afin de discuter de la nouvelle proposition de projet de Schéma d'aménagement et de développement durable, suite à des propositions présentées à certaines municipalités et des discussions avec les ministères concernés.

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : Suivis difficiles avec XITTEL pour plusieurs pannes de service et rencontre de Maskatel, processus de vente pour taxes, préparation du budget 2017, intégration du directeur des finances, suivis du Schéma avec le MSP suite à la découverte de coquilles et demandes de modification ou d'ajustement des municipalités locales, préparation demande de report d'échéance, rencontre du comité technique, suivis avec le MSP pour protocole SUMI, 9 exercices d'évacuation et 43 rapports, 5 inspections risques faibles et moyens, 30 inspections risques élevés et très élevés, rencontre avec CAUCA pour projet-pilote (application téléphone), début de l'inspection des écoles et des garderies en milieu familial, sensibilisation des bureaux municipaux dans le cadre du mois prévention (sorties, détecteurs, etc.), déjeuner des inspecteurs en bâtiment, réception du premier résultat de l'inventaire des milieux humides, analyse de l'impact des demandes des ministères sur le projet de schéma d'aménagement, rencontre avec Beaugard Fosses septiques sur un bilan de la 1^{ère} année et une procédure pour l'an prochain, compilation et rédaction du rapport d'échantillonnage de la rivière Coaticook, suivi du projet de corridors de liberté, surveillance de divers travaux en génie municipal, lancement de la carte industrielle, 5 à 7 «Enchanté d'y travailler», démarche pour la reprise d'Atelier Ferland, préparation de la journée Carrière aux écoles secondaires, appel à projet et analyse des projets territoriaux, rencontre pour projet forêt et agriculture de Tillotson, organisation de la Fête régionale de la famille, suivi des travaux de Patri-Arch sur la caractérisation des noyaux villageois, démarche avec les 3 Villages sur la valorisation des paysages, soutien aux sociétés d'histoire de Waterville et Coaticook sur un potentiel projet d'archivage, dépôt de l'entente de développement culturel, soutien une citation pour croix de chemin, Planification et aménagement du local d'Acti-Sports, entrevue pour des responsables de la salle d'entraînement, élaboration de la programmation hiver, programmation des plaisirs d'hiver, soutien à Compton sur l'opportunité d'un SAE, soutien à Sainte-Edwidge-de-Clifton



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

pour des demandes de subventions pour la surface multifonctionnelle, préparation de la soirée de clôture du bureau d'accueil touristique, préparation des marchés de Noël, formation sur le référencement Internet, renouvellement de la brochure, support divers, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 RAPPEL

13.4.1.1 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE – 4 DÉCEMBRE

La secrétaire rappelle que la Fête régionale de la famille se tiendra le dimanche 4 décembre à l'école secondaire La Frontalière à compter de 11h00.

13.4.1.2 SOUPER DES FÊTES – 25 NOVEMBRE - DIXVILLE

La secrétaire rappelle que le souper des fêtes de la MRC se tiendra le vendredi 25 novembre à 19h00, à l'école primaire Sancta Maria. La municipalité de Dixville offrira gracieusement un coquetel à compter de 18h00.

13.4.1.3 PDZA – FORUM – 6 DÉCEMBRE

La secrétaire rappelle que le forum dans le cadre de l'élaboration du PDZA se tiendra au centre communautaire de Sainte-Edwidge-de-Clifton, à compter de 9h30.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h38.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 23 novembre 2016.

Responsable des archives

